

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

CANTON
DU
PLATEAU BRIARD

Tél. : 01 45 98 88 34
Télécopie : 01 45 98 74
72

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Stéphane DEYSINE à Nathalie GUESDON

Absents : Edith HENRY, Francine GAUDRY, Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Cédric CETLIN, Guillaume CEINTRE, Stéphane SYLVAIN

A été élue secrétaire : Maryline LEVEQUE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°11-03-2019 – Convention avec La Fanfare « Les Tyrassonores » pour le Carnaval 2019 ;
- N°12-03-2019 – Contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

I – FINANCES

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil municipal décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

Unanimité

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	37 462,66		2 389 209,69	2 426 672,35
Fonctionnement	1 134 203,99	-650 000,00	477 023,61	961 227,60
Total	1 171 666,65	-650 000,00	2 866 233,30	3 387 899,95

Approuve le compte administratif de l'année 2018.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote
En section de fonctionnement : pour : 19
En section d'investissement : 14 pour
5 Abstentions : Nathalie GUESDON et son pouvoir,
Cécile SABATIER, Eric FERNANDES, Carole
GUILLEMINOT

5. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2018, le Conseil municipal décide de l'affectation des résultats de clôture 2018 comme présentés ci-dessous :

Ces affectations seront reprises lors du budget primitif 2019.

- L'excédent de fonctionnement 2018 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à **961 227,60 euros**. Il est affecté à la section de fonctionnement et sera inscrit au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- L'excédent de la section investissement constaté à la clôture du compte administratif s'élève à **2 426 672,35 euros**. Il est affecté à la section investissement et sera inscrit au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

17 pour et 3 abstentions : Nathalie GUESDON
et son pouvoir, Cécile SABATIER,

6. TAUX DE LA FISCALITE 2019

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux de fiscalité 2018 conformément au tableau ci-après :

Taxes	Bases d'imposition 2018	Taux 2018	Bases d'imposition 2019	Produits à taux constant
Habitation	7 057 693	23,81%	7 256 000	1 727 654
Foncier bâti	6 024 550	20,63%	6 149 000	1 268 539
Foncier non bâti	31 978	48,29%	35 700	17 240
Soit un produit fiscal				3 013 433

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 3 013 433€.

Unanimité

7. BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif pour l'exercice 2019 est adopté et s'établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 308 200,00	6 313 411,00
Section d'investissement	1 469 873,00	3 060 795,00
Total	6 778 073,00	9 374 206,00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre comme le permet l'article L1612-4 et suivants du CGCT.

Précise que l'assemblée délibérante a voté le budget par nature au niveau du chapitre.

En section de fonctionnement : Unanimité
En section d'investissement recettes : Unanimité
En section d'investissement dépenses : 15 pour et 5 abstentions : Nathalie GUESDON et son pouvoir, Cécile SABATIER, Eric FERNANDES, Carole GUILLEMINOT

8. SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2019 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 237 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

9. SUBVENTION 2019 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2019 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 24 300 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Conseil municipal propose une demande de subvention DETR 2019 pour l'opération de rénovation de la Ferme de Monsieur

Propose une demande de subvention DETR 2019 pour une opération de rénovation d'éclairage public à performances énergétiques

Précise qu'au titre de la DETR les projets peuvent être subventionnés à 60% soit un montant maximum de 189 500€

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2019

Unanimité

11. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT – RESTAURATION FERME DE MONSIEUR

Le Conseil municipal décide d'ouvrir pour 2019 une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

Autorisation de programme		Montant AP	CP 2019	CP 2020
AP n° 1	Restauration de la Ferme de Monsieur	676 800,00	295 000,00	381 800,00

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et l'autofinancement.

Unanimité

II - ASSOCIATIONS

12. SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2018			2019		
	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total
A.A.P.P.M.A.	250 €		250 €	250 €		250 €
ACVY Aïkido	300 €		300 €	300 €		300 €
A.M.C.V (Billard)	150 €		150 €	250 €		250 €
AS Collège	500 €		500 €	500 €	300 €	800 €
Bout'choux et Multisport	1600 €	900 €	2500 €	1700 €		1700 €
GFCM Basket Ball	3000 €		3000 €	3000 €	800 €	3800 €
GFCM Pétanque	150 €		150 €	150 €		150 €
Judo	300 €		300 €	300 €		300 €
Model Air Club	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
Rugby Club du Plateau Briard	500 €	300 €	800 €	500 €		500 €
T.C.F.M.	2600 €		2600 €	2600 €		2600 €
Tonus Gym	500 €		500 €	600 €		600 €
V.C.R.M.	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
						13 250 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	2018			2019		
	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total
A.F.C.M. Foto Contraste	700 €		700 €	700 €		700 €
Chœur Polyvoce	300 €		300 €	300 €		300 €
Cyber Esp@ce	600 €		600 €	600 €	500 €	1100 €
Infini d'Arts	200 €	530 €	730 €	100 €	1200 €	1300 €
La Ferme Traditionnelle	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
La Scène Ouverte	1200 €		1 200 €	1200 €		1200 €
Les Amis de Mandres	500 €	780 €	1 280 €	500 €	500 €	1000 €

Les jardiniers de Beauséjour	600 €	200 €	800 €	600 €	200 €	800 €
Les trois coups	400 €		400 €	400 €		400 €
Mandr'Art	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
MandriPatch	250 €		250 €	250 €		250 €
Roses et bouquets	500 €		500 €	500 €		500 €
TAJSF	500 €	500 €	1000 €	500 €	700 €	1200 €
						10750 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2018			2019		
	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
ACPG / CATM	400 €		400 €	400 €	500 €	900 €
ALPE Collège	150 €		150 €	150 €		150 €
AMAP	250 €		250 €	300 €		300 €
AMIA	-	-	-	-	300 €	300 €
Club de l'Amitié	3500 €		3500 €	3500 €		3500 €
Comité des Fêtes	6000 €	2500 €	8500 €	2500 €	3500 €	6000 €
Distillation	150 €		150 €	150 €		150 €
FCPE lycée G. Budé	120 €		120 €	100 €		100 €
FCPE écoles	120 €		120 €	200 €	200 €	400 €
FNACA	250 €		250 €	250 €		250 €
Les jardins de Thélème	250 €	1600 €	1850 €	200 €		200 €
UNC	400 €		400 €	400 €	200 €	600 €
Université Inter-âge	200 €		200 €	200 €		200 €
						13 050 €

Carole GUILLEMINOT, Micheline PETIT et Carine PICOULY ne prennent pas part au vote
A l'unanimité des votants

En application de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, un élu, Président d'une association ou membre du bureau d'une association, ne peut prendre part au vote relatif à l'attribution d'une subvention à l'association concernée.

Unanimité

III – RESSOURCES HUMAINES

13. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide :

- De modifier le calcul du Complément Indemnitaire Annuel
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Unanimité

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de créer au sein de la commune à compter du 1^{er} mai 2019 :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service Population,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service RH,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service administration générale,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein des services techniques,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service enfance,

De supprimer au sein de la commune, à compter du 1^{er} mai 2019 :

- un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service Population,
- trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de l'administration générale, du service RH et des services techniques.
- un poste d'adjoint territorial d'animation au sein du service enfance.

Unanimité

IV - TECHNIQUE

15. STADE DE FOOTBALL LOUIS MO : DEMANDE DE SUBVENTTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) AU TITRE DE L'INSTALLATION DE FILETS PARE-BALLONS

Le Conseil municipal décide

- D'approuver le plan de financement présenté,
- Sollicite auprès de la FFF Foot amateur LFA, une subvention à hauteur de 50 % du montant du projet d'installation de filets pare-ballons pour le stade Louis Mô, dont les critères répondent au dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et dont le coût prévisionnel s'élève à 9 618€.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

16. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)

Le Conseil municipal décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Métropole du Grand Paris, une subvention relative au financement d'un projet d'acquisition d'un véhicule électrique KANGOO, dont les critères répondent au dispositif du fonds d'Investissement Métropolitain dont le coût prévisionnel s'élève à 14 807 €.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tous les documents y afférents.
- Dit que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mardi 8 avril 2019 à 22h35.

Mandres-les-Roses, le 9 avril 2019

Le Maire

Jean-Claude PERRAULT